



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## programmes

Question écrite n° 56803

### Texte de la question

M. Pierre Lasbordes attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'apprentissage d'une langue vivante dans les classes primaires. Dans le cadre du plan de rénovation et d'amélioration de l'école primaire qu'il a présenté le 20 juin 2000, il lui demande de bien vouloir lui préciser l'état actuel de mise en oeuvre des dispositions concernant la généralisation de l'apprentissage d'une langue vivante dans les classes primaires du département de l'Essonne.

### Texte de la réponse

L'enseignement des langues vivantes à l'école primaire fait l'objet d'un plan ambitieux qui va être mis en oeuvre pour que, dans les cinq ans, tous les élèves de sixième apprennent deux langues vivantes, l'une commencée à l'école primaire, l'autre débutée au collège. Dès l'année scolaire 2000-2001, l'apprentissage d'une première langue vivante est généralisée dans toutes les classes de CM 2. Il faudra une année supplémentaire pour atteindre cet objectif dans les classes de CM 1. Ainsi, avant la rentrée scolaire 2002, tous les élèves de cours moyen seront concernés par l'enseignement des langues vivantes, qui deviendra de plus en plus précoce pour permettre d'ici à cinq ans l'apprentissage d'une langue dès la grande section de l'école maternelle. Cet enseignement sera intégré dans les nouveaux programmes de l'école primaire qui seront publiés au printemps 2001. S'agissant de l'enseignement des langues vivantes en classes de CM 2, une enquête rapide a permis de constater que la progression du taux de couverture entre 1999 et 2000 permet de se rapprocher de la généralisation de cet enseignement et ce dès la rentrée scolaire 2000. Si, au niveau national, seuls 85 % des CM 2 du secteur public (classes de CM 2 homogènes et CM 2-CM 1) bénéficiaient de cet apprentissage au printemps 2000, ce sont désormais plus de 94 % des CM 2 qui sont couverts à la dernière rentrée scolaire, représentant près de 2 300 classes supplémentaires. La couverture des classes de CM 1 homogènes évolue également de manière positive puisque plus de 60 % de ces classes apprennent une langue vivante contre seulement 51 % l'an dernier, soit près de 2 800 nouvelles classes. En ce qui concerne la situation des classes de cours moyen du département de l'Essonne, il convient de noter que ce département connaît des résultats d'un niveau supérieur à ceux enregistrés toutes inspections académiques confondues. Ainsi, dans l'enseignement public, ce sont 97 % des classes de CM 2 de l'Essonne qui sont couvertes représentant une progression de 28 % par rapport à 1999-2000, et 64 % des CM 1 homogènes, soit également 28 % par rapport à 1999-2000, et 64 % des CM 1 homogènes, soit également 28 % de plus que l'année scolaire précédente. Cependant, il convient de noter que ces résultats doivent être nuancés compte tenu de la période durant laquelle cette enquête a été effectuée. En effet, pendant le mois d'octobre, date d'observation du questionnaire, les inspections académiques procèdent à l'habilitation des personnels qui enseignent les langues tels que les enseignants du premier degré et les intervenants extérieurs. Ainsi, de nombreux départements n'ont pas pu faire état de l'ensemble des résultats de ces séances d'habilitation, minorant par là même le nombre de classes pouvant être prises en charge par ces nouveaux personnels agréés. Une deuxième enquête, plus complète, sera réalisée au printemps 2001. Elle permettra de recueillir l'ensemble des données relatives à l'enseignement des langues vivantes en cours moyen et permettra de démontrer que la couverture de toutes les classes de CM

2 est bien réalisée durant la présente année scolaire.

## Données clés

**Auteur** : [M. Pierre Lasbordes](#)

**Circonscription** : Essonne (5<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 56803

**Rubrique** : Enseignement maternel et primaire

**Ministère interrogé** : éducation nationale

**Ministère attributaire** : éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 22 janvier 2001, page 385

**Réponse publiée le** : 16 avril 2001, page 2266